

LE MINISTRE

Paris, le

16 NOV. 2011

Madame et Messieurs,

Comme suite à la lettre du 16 juin dernier que vous aviez adressée à mon prédécesseur, relative au projet de regroupement des écoles des mines et des télécommunications et à l'entrevue que vous avez eue avec mon conseiller social et budgétaire, je souhaite vous confirmer que je reprends entièrement à mon compte les orientations fixées par Mme Christine Lagarde en avril 2010, de même que l'objectif retenu par le Conseil de modernisation des politiques publiques de faire aboutir ce projet au premier trimestre 2012.

Je comprends que vous estimez que le fait de ne pas réaliser la fusion de l'Institut Télécom et des six écoles des mines en un seul établissement traduit un manque d'ambition et que, par ailleurs, vous considérez que les améliorations apportées aux statuts des personnels sont insuffisantes.

Pour ma part, je suis convaincu qu'il importe d'adopter une démarche pragmatique et progressive permettant de mobiliser les écoles dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble respectueuse de leurs identités actuelles et de leurs implantations en région, afin qu'elles puissent valoriser pleinement leurs atouts en faveur du développement scientifique et économique de notre pays dans un contexte de vive compétition internationale.

Par ailleurs, la mise en place progressive d'une gestion unifiée des personnels contractuels des différents établissements, sur la base d'un cadre permettant une gestion individualisée des carrières selon la logique déjà en vigueur au sein de l'Institut Télécom depuis plusieurs années, me paraît un atout pour ces établissements autant que pour les personnels concernés.

A cette fin, j'ai demandé à M. Pascal Faure, Vice-président du CGIET, de prolonger de quelques semaines au-delà des échéances actuellement fixées la concertation qu'il a engagée avec l'ensemble des représentants des personnels. Je vous invite à saisir cette opportunité et à mettre à profit cette période pour examiner avec lui, sans méconnaître la situation de nos finances publiques, les améliorations qui pourraient encore être apportées au futur cadre de gestion. Il me paraît en effet souhaitable que les personnels concernés des écoles des mines et des télécommunications qui le souhaiteront puissent profiter au plus tôt de ce nouveau cadre, sachant qu'il pourra ensuite évoluer conformément aux dispositions prévues dans le projet de décret relatif à l'Institut Mines-Télécom, après avis du comité technique commun à tous les établissements.

Je vous prie de croire, Madame et Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.



François BAROIN